

Critères sport-études 2020-2021

Admission en classe spéciale du gymnase

Disciplines		
Athlétisme	Aviron	Badminton
Basketball	Cyclisme	Equitation
Escalade	Escrime	Football filles
Football garçons	Freestyle ski / snowboard	Golf
Gymnastique artistique féminine	Gymnastique artistique masculine	Gymnastique rythmique
Handball	Hockey sur glace	Judo
Natation	Natation artistique	Patinage
Plongeon	Saut à ski / combiné nordique	Ski alpin
Ski de fond / biathlon	Taekwondo	Tennis
Tennis de table	Tir à l'arc	Trampoline
Triathlon	Unihockey	Voile
Volleyball	Water-polo	

Mise à jour : 14.07.2020 – FE/tf

Admission en classe spéciale du gymnase

ATHLETISME

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale

ou

obtenir la limite du cadre régional et appartenir à ce cadre

et

obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA et du conseil des entraîneurs du CNP

ou

appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle** (relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise d'athlétisme (ACVA) (www.athlevaud.ch) et du club Annuaire de Swiss Athletics (www.swiss-athletics.ch)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

AVIRON

Mise à jour : Août 2005

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection romande ou nationale
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ARA
et
participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6)

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de la Fédération suisse des sociétés d'aviron (www.swissrowing.ch), de l'Association romande d'aviron (ARA) (sélections) et du club
Liste de l'ARA

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

BADMINTON

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
aux cadres vaudois Elites ou A

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Badminton (SB) (www.swiss-badminton.ch) ou de l'Association vaudoise de badminton (AVB) (www.badmintonvd.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Badminton ou de l'AVB

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

BASKETBALL

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale
ou

participer aux championnats de ligue nationale A ou B

ou

aux championnats de 1ère ligue nationale

ou

faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball

ou

avoir réussi les tests de Swiss Basket permettant d'obtenir une "talent card" régionale de Swiss Olympic

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Basketball (www.swissbasketball.ch) ou de l'Association vaudoise de basketball (AVB) (www.a-v-b.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Basketball et de l'AVB

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

CYCLISME

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Pour les catégories (BMX / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT) :
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand
ou
figurer au classement national de sa spécialité

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de SWISS CYCLING (www.swiss-cycling.ch) ou de l'Association cycliste cantonale vaudoise (ACCV) (www.accv.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

EQUITATION

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à un cadre national de la relève ou à un cadre régional de la relève
ou

être titulaire d'une licence régionale ou nationale et être classé selon le classement de la Fédération suisse des sports équestres (ranking disponible sur www.fnch.ch), dans les :

- premiers 15 % en saut
- premiers 20 % en dressage
- premiers 30 % en concours complet

Le classement pris en compte pour ces pourcentages doit comprendre (critères cumulatifs) :

- a) les cavaliers de la Suisse entière
- b) les cavaliers de l'année de naissance du jeune sportif ainsi que ceux de l'année suivante uniquement
- c) les résultats du 1er janvier 2019 jusqu'au délai de dépôt de la demande

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) (www.fnch.ch) ou de l'Association vaudoise des sociétés hippiques (AVSH) (www.avsh.ch) et du club, copie de la licence

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

ESCALADE

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national
ou
appartenir à un cadre régional

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Climbing pour le cadre national
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive
Attestation du centre régional d'escalade sportive Romandie Central ou d'un autre cadre régional
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-competition/escaladesportive/centres-regionaux/

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

ESCRIME

Mise à jour : Août 2008

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national ou au cadre régional
ou

avoir obtenu dans les deux dernières années une place dans les trois premiers du circuit national "Jeunesse"

et

obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de SWISS FENCING (www.swiss-fencing.ch) ou de la Fédération vaudoise d'escrime (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

FOOTBALL FILLES

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale

ou

jouer avec Team Vaud Filles en M15, M17 ou M19 ou en ligue nationale A ou B

et

obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de l'Association suisse de football (ASF) (www.football.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) (www.football.ch/ACVF) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

FOOTBALL GARCONS

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Faire partie d'un cadre élargi d'une sélection nationale (pré-sélection)
ou

d'une équipe de club M15 / M16 / M17 / M18 / M21

et

obtenir une recommandation du chef technique cantonal et du directeur technique de Team Vaud football

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de l'Association suisse de football (ASF) (www.football.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) (www.football.ch/ACVF) et du club (Team Vaud football)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

FREESTYLE SKI / SNOWBOARD

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de la Swiss-Snowboard (www.swiss-ski.ch/snowboard/) ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

GOLF

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale (U16/U18/U21)
ou
appartenir au cadre régional (U14/U16)

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss Golf (www.swissgolf.ch)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre cantonal de Gym Vaud (ACVG)

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) (www.gymvaud.ch)
et du responsable Sport Elite ou du responsable de la subdivision GAF

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)

ou

participer aux championnats suisses et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) (www.gymvaud.ch)
et du responsable Sport Elite ou du responsable de la subdivision GAM

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Mise à jour : Août 2017

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre régional de performance de l'ACVG

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) (www.gymvaud.ch)
et du responsable Sport Elite ou du responsable de la subdivision GR

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

HANDBALL

Mise à jour : Août 2014

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou

participer :

- à un championnat juniors Elite ou Inter
- à un championnat de ligue interrégionale (SHL, LN ou 1ère ligue)

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de la Fédération suisse de handball (FSH) (www.handball.ch), de l'Association régionale de Handball Romandie (ARHRO) (www.handball.ch/regionen/romandie/) ou de l'Association vaudoise de handball (www.vaudhandball.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

HOCKEY SUR GLACE

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

(1) Appartenir à une sélection régionale U15 - SR ou nationale
et

(2) Participer à l'un des championnats suivants :

- Ligue nationale A ou B ou 1ère ligue
- U- 20 Elites, championnat national
- U- 17 Elites, championnat national
- U- 15 Elites, championnat national dès le début de la saison

Si un candidat qui n'est pas ou n'a pas été sélectionné au niveau romand ou national répond au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Ice Hockey (www.sihf.ch/fr) ou Swiss Ice Hockey Regio League (www.sihf.ch/fr/regio-league/) ou de l'Association cantonale vaudoise de hockey sur glace (ACVHG) (www.acvvhg.ch) (sélections) et du club
Attestation de la plus haute sélection atteinte (nationale, romande ou vaudoise)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

JUDO

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Être membre de l'équipe nationale ou appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)
ou

être membre du groupe restreint du Centre régional de performance romand (CRPR) ou du cadre vaudois talent 1

ou

appartenir ou avoir appartenu au cadre vaudois (écoliers)

ou

participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de l'Association vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ) (www.judo-vaud.ch) ou de la Fédération suisse de judo et ju-jitsu (<https://svj.ch/fr>) ou du Centre régional de performance romand (CRPR)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

NATATION

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou

au cadre romand

ou

appartenir aux huit meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements selon la liste FSN

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-swimming.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) (sélections) et du club Annuaire FSN

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

NATATION ARTISTIQUE

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou

appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de swiss-swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card (N ou R)

ou

appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-swimming.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

PATINAGE

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une équipe nationale ou au cadre national junior (A ou B) ou novice (A ou B) de Swiss ice skating ou appartenir à un cadre régional novice (A ou B) et présenter la Swiss Olympic Talent Card (SOTC) en relation avec cette sélection (carte R)

ou

être en possession des tests suivants en fonction de l'âge du test ARP et USP suivant :

Année	test	
1.8.2004 - 31.7.2005	3e SIS	3e ARP
1.8.2005 - 31.7.2006	3e SIS	3e ARP

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation du club et de l'ARP
Photocopies des licences de Swiss ice skating (www.swissiceskating.ch/fr) et de l'Association romande de patinage (ARP) (www.patinageromand.ch)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

PLONGEON

Mise à jour : Août 2017

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-swimming.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

SAUT A SKI / COMBINE NORDIQUE

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/saut-a-ski), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

SKI ALPIN

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale

ou

au cadre du Centre national de performance NLZ-Ouest de Brigue

ou

à une sélection " cadres romands "

ou

obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch) ou de ski-romand.ch (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

SKI DE FOND / BIATHLON

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/biathlon), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TAEKWONDO

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale

ou

avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale

ou

par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Taekwondo (www.taekwondo.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TENNIS

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national

ou

au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)

ou

avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles
2003	N4 / N3
2004	R1 / N4
2005	R1 / R1
2006	R2 / R2
2007	R3 / R3

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références

Attestation de Swiss Tennis (AST) (www.swisstennis.ch) ou de l'Association Vaud Tennis (www.vaud-tennis.ch) (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TENNIS DE TABLE

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

Année	Garçons / Filles (classement filles)
2000	A18 / C10
2001	A17 / C9
2002	A16 / C8
2003	B15 / C7
2004	B11 / D5

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss table tennis (STT) (www.swisstabletennis.ch) et l'Association Vaud-Valais-Fribourg de tennis de table (AVVF) (www.avvf.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TIR A L'ARC

Mise à jour : Octobre 2016

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national de SwissArchery
ou
appartenir au cadre régional de SwissArchery

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de la commission sportive de SwissArcheryAssociation (www.swissarchery.org), de l'Association vaudoise de tir à l'arc (AVTA) (www.avta-archery.com) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TRAMPOLINE

Mise à jour : Août 2016

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
au Centre régional romand de trampoline (CRRT)

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG) (www.gymvaud.ch) et du responsable Sport Elite ou du responsable du Centre régional romand de trampoline (CRRT)

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

TRIATHLON

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir au cadre national de la relève
ou
appartenir au cadre régional (sélection romande ou Suisse-Ouest)

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss Triathlon (www.swisstriathlon.ch) (sélections) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

UNIHOCKEY

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Faire partie d'une sélection nationale (U17 ou U19) ou de son cadre élargi
ou

faire partie ou avoir fait partie de la sélection régionale Léman U15 et obtenir un préavis favorable du département technique de Vaud unihockey

ou

faire partie d'une équipe de Ligue nationale et obtenir un préavis favorable du département technique de Vaud unihockey

ou

être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP)

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss unihockey (équipe nationale) ou de Vaud unihockey et de Team Léman

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

VOILE

Mise à jour : Août 2012

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national
et

se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde

et

obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de la Fédération suisse de voile (Swiss Sailing) (www.swiss-sailing.ch) ou de l'Association des clubs de voile lémaniques (ACVL) (www.acvl.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

VOLLEYBALL

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection nationale ou à un cadre national élargi
ou
faire partie d'un Centre national d'entraînement agréé par Swiss Volley
ou
faire partie d'un Centre régional d'entraînement agréé par Swiss Volley
ou
faire partie d'un Club de la relève agréé par Swiss Volley

Il est nécessaire de participer à la journée de détection organisée par SVRV pour tenter d'obtenir une Talent Card.

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de Swiss Volley (www.volleyball.ch) ou du responsable technique de Swiss Volley Région Vaud (SVRV) (www.srvv.ch) et du club

Remarques

Admission en classe spéciale du gymnase

WATER POLO

Mise à jour : Octobre 2004

Pour pouvoir participer au concours d'admission dans une classe spéciale du gymnase, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Appartenir à une sélection romande ou nationale
ou
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national
ou
aux championnats de ligue nationale A ou B

L'évaluation du niveau atteint dans la pratique d'un sport se traduira par l'octroi d'un préavis. Ce dernier - basé sur l'analyse du niveau atteint au moment de l'établissement du dossier de candidature - permettra un classement des candidats en quatre niveaux :

- 1 - candidats prioritaires**
- 2 - candidats fortement recommandés**
- 3 - candidats remplissant les conditions minimales requises pour qu'une admission puisse être envisagée**
- 4 - candidats qui ne remplissaient pas les conditions pour participer au concours d'admission mais qui ont néanmoins déposé un dossier**

Références Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-swimming.ch) (sélections) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques
